conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Capture enhancement reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010878

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Capture enhancement reagent Nom de la substance : Capture enhancement reagent

7037

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Réactif d'essai

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc

> 3401 Masons Mill Rd #100 Huntingdon Valley, PA 19006

USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Téléfax

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: Us-info@siliconbiosystems.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US:(303) 389-1805

International: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Capture enhancement reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010878

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
azoture de sodium	26628-22-8 247-852-1	Acute Tox. 2; H300 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

: En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver abondamment à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 5 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement

si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Capture enhancement reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010878

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appro-

priés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

la lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moven d'une matière absorbante inerte. Conser-

ver dans des récipients dûment étiquetés.

Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tam-

pon absorbant.

Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considéra-

tions relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Capture enhancement reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010878

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'igni-

tion. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage

recommandée

: 2-8°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
azoture de sodium	26628-22-8	TWA	0,1 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	0,3 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Capture enhancement reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010878

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Protection respiratoire

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du

corps

: Pas de précautions spéciales requises.

: Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale

méthode de contrôle de l'exposition.

Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés phy-

siques et d'alerte des substances en présence

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la

base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécuri-

té, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair

Odeur : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Capture enhancement reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010878

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale

: Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 27 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Capture enhancement reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010878

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CI50 : 272 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumines-

centes)): 38,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Capture enhancement reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010878

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

cales.

Emballages contaminés

: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H300 : Mortel en cas d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Capture enhancement reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010878

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

H410

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date: Dec 31th, 2012 as 2012-12-31

Numeros: 123456,78 as 123 456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Staining Reagent

Version 1.2

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000013033

Date de dernière parution: 2017-09-19 Date de la première version publiée: 2016-

11-15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance : Staining Reagent

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Réactif d'essai

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc

> 3401 Masons Mill Rd #100 Huntingdon Valley, PA 19006

USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Téléfax

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: Us-info@siliconbiosystems.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US: (303) 389-1805

International: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Staining Reagent

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 2017-09-19
1.2 Date de la première version publiée: 2016-

11-15

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver abondamment à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 5 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement

si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Staining Reagent

Date de révision: Version 1.2 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000013033

Date de dernière parution: 2017-09-19 Date de la première version publiée: 2016-

11-15

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

la lutte contre l'incendie

Produits de combustion dan-

gereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conser-

ver dans des récipients dûment étiquetés.

Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tam-

pon absorbant.

Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considéra-

tions relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Staining Reagent

Version Date de révision: 1.2 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000013033

Date de dernière parution: 2017-09-19 Date de la première version publiée: 2016-

11-15

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'igni-

tion. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage

recommandée

: 2-8°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
azoture de sodium	azide de sodium	TWA	0,1 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	0,3 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Staining Reagent

Version 1.2 Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000013033

Date de dernière parution: 2017-09-19 Date de la première version publiée: 2016-

11-15

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection de la peau et du

Protection respiratoire

corps

: Pas de précautions spéciales requises.

: Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale

méthode de contrôle de l'exposition.

Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés phy-

siques et d'alerte des substances en présence

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la

base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécuri-

té, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : pourpre

Odeur : inodore

pH : 7,5

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Staining Reagent

Version Date de révision: 1.2 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000013033

Date de dernière parution: 2017-09-19 Date de la première version publiée: 2016-

11-15

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Agents réducteurs

Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Staining Reagent

Version Date de révision: 1.2 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000013033

Date de dernière parution: 2017-09-19 Date de la première version publiée: 2016-

11-15

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

cales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Staining Reagent

Version Date de révision: 1.2 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000013033

Date de dernière parution: 2017-09-19 Date de la première version publiée: 2016-

11-15

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date: Dec 31th, 2012 as 2012-12-31

Numeros: 123456,78 as 123 456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont don-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Staining Reagent

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 2017-09-19
1.2 Date de la première version publiée: 2016-

11-15

nées qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nucleic acid dye

Version 1.44

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010877

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Nom de la substance : Nucleic acid dye : Nucleic acid dye

7041

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Réactif d'essai

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc

> 3401 Masons Mill Rd #100 Huntingdon Valley, PA 19006,

USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: Us-info@siliconbiosystems.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US: (303) 389-1805

International: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nucleic acid dye

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 2017-08-03 1.44 2017-12-22 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les

laver avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une ins-

tallation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
mélange de: 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3- one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,0015 - < 0,06

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nucleic acid dye

Version 1.44

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010877

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

: En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 5 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

En cas d'ingestion

: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement

si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible. la lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nucleic acid dye

Version 1.44

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010877

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conser-

ver dans des récipients dûment étiquetés.

Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tam-

pon absorbant.

Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considéra-

tions relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

veux.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Donnée non disponible

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'igni-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nucleic acid dye

Version 1.44

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010877

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

tion. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage

recommandée

: 2-8°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

: Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Protection respiratoire

Remarques

: Gants jetables

Protection de la peau et du

corps

: Pas de précautions spéciales requises.

méthode de contrôle de l'exposition.

Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés phy-

: Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale

siques et d'alerte des substances en présence

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la

> base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécuri-

té, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nucleic acid dye

Version 1.44

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010877

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Couleur

: clair, jaune clair

Odeur

: inodore

рΗ

: 7,5

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

: soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale

: Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

seule ingestion.

Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règle-

ment 1272/2008

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nucleic acid dye

Version 1.44

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010877

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Toxicité aiguë par inhalation

: Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

inhalation de courte durée.

Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règle-

ment 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un con-

tact cutané unique.

Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règle-

ment 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nucleic acid dye

Version 1.44

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010877

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité pour les poissons

: Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règle-

ment 1272/2008

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règle-

ment 1272/2008

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

 Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

cales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nucleic acid dye

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 2017-08-03 1.44 2017-12-22 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H331 : Toxique par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nucleic acid dye

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 2017-08-03 1.44 2017-12-22 100000010877 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

 Date:
 Dec 31th, 2012
 as
 2012-12-31

 Numeros:
 123456,78
 as
 123 456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Permeabilization reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010887

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Permeabilization reagent Nom de la substance : Permeabilization reagent

7038

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Réactif d'essai

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc

> 3401 Masons Mill Rd #100 Huntingdon Valley, PA 19006

USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Téléfax

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: Us-info@siliconbiosystems.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US: (303) 389-1805

International: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Permeabilization reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010887

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver abondamment à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 5 minutes.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement

si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Permeabilization reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010887

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conser-

ver dans des récipients dûment étiquetés.

Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tam-

pon absorbant.

Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considéra-

tions relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Permeabilization reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010887

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'igni-

tion. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage

recommandée

: 2-8°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
azoture de sodium	26628-22-8	TWA	0,1 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	0,3 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Permeabilization reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010887

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Protection respiratoire

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du

corps

: Pas de précautions spéciales requises.

: Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale

méthode de contrôle de l'exposition.

Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés phy-

siques et d'alerte des substances en présence

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la

base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécuri-

té, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair

Odeur : inodore

pH : 7,5

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Permeabilization reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010887

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Agents réducteurs Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Permeabilization reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010887

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

cales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Permeabilization reagent

Version 1.48

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010887

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date: Dec 31th, 2012 as 2012-12-31

Numeros: 123456,78 as 123 456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont don-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Permeabilization reagent

Version 1.48 Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010887

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

nées qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Anti-EpCAM ferrofluid

Version 1.45

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010880

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Nom de la substance : Anti-EpCAM ferrofluid : Anti-EpCAM ferrofluid

7036

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Réactif d'essai

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc

> 3401 Masons Mill Rd #100 Huntingdon Valley, PA 19006,

USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: Us-info@siliconbiosystems.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US: (303) 389-1805

International: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Anti-EpCAM ferrofluid

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 2017-08-03 1.45 2017-12-22 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne

devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les

laver avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une ins-

tallation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)	
mélange de: 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3- one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,0015 - < 0,01	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
Anti-EpCAM mouse mAb conjugated to Ferrofluid	Non attribuée		>= 0,01 - < 0,1	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Anti-EpCAM ferrofluid

Version 1.45

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010880

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

: En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 5 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement

> si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Pas d'information disponible. **Symptômes**

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

la lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Anti-EpCAM ferrofluid

Version 1.45

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010880

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.

Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tam-

pon absorbant.

Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considéra-

tions relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

veux.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Anti-EpCAM ferrofluid

Version 1.45

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010880

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con: Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'igni-

tion. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage

: 2-8°C

recommandée

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Anti-EpCAM mouse mAb conju- gated to Ferrofluid		PBOEL-HHC	2	J&J OEL/PBOEL HHC
Information sup- plémentaire	J&J applique une notation progressive des dangers : PBOEL HHC. La présente substance est classée PBOEL HHC 2 par J&J. Ceci signifie que la LEP est estimée entre 20 et 100 μg/m3			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du

corps

: Pas de précautions spéciales requises.

: Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale Protection respiratoire

méthode de contrôle de l'exposition.

Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés phy-

siques et d'alerte des substances en présence

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Anti-EpCAM ferrofluid

Version 1.45

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010880

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la

base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécuri-

té, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : brun

pH : 7,5

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Anti-EpCAM ferrofluid

Version 1.45

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010880

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale

: Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

seule ingestion.

Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règle-

ment 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation

: Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

inhalation de courte durée.

Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règle-

ment 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un con-

tact cutané unique.

Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règle-

ment 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Anti-EpCAM ferrofluid

Version 1.45

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010880

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité pour les poissons

: Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règle-

ment 1272/2008

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règle-

ment 1272/2008

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

cales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Anti-EpCAM ferrofluid

Version 1.45

Date de révision: 2017-12-22

Numéro de la FDS: 100000010880

Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Emballages contaminés

: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Anti-EpCAM ferrofluid

Version 1.45	Date de révision: 2017-12-22	Numéro de la FDS: 100000010880	Date de dernière parution: 2017-08-03 Date de la première version publiée: 2015- 07-10

graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H331 : Toxique par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

 Date:
 Dec 31th, 2012
 as
 2012-12-31

 Numeros:
 123456,78
 as
 123 456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Dilution buffer

Version 1.51

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010879

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Nom de la substance : Dilution buffer : Dilution buffer

7039

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Réactif d'essai

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc

> 3401 Masons Mill Rd #100 Huntingdon Valley, PA 19006

USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Téléfax

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: Us-info@siliconbiosystems.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US: (303) 389-1805

International: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Dilution buffer

Version 1.51

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010879

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
azoture de sodium	26628-22-8 247-852-1	Acute Tox. 2; H300 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

: En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver abondamment à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 5 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement

si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Dilution buffer

Version 1.51

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010879

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Traiter de façon symptomatique. Traitement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appro-

priés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

la lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moven d'une matière absorbante inerte. Conser-

ver dans des récipients dûment étiquetés.

Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tam-

pon absorbant.

Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considéra-

tions relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Dilution buffer

Version 1.51

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010879

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'igni-

tion. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage

recommandée

: 2-8°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
azoture de sodium	26628-22-8	TWA	0,1 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	0,3 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Dilution buffer

Version 1.51

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010879

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

: Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Protection respiratoire

Remarques

: Gants jetables

Protection de la peau et du

corps

: Pas de précautions spéciales requises.

: Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale

méthode de contrôle de l'exposition.

Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés phy-

siques et d'alerte des substances en présence

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la

base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécuri-

té, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair

Odeur : inodore

pH : 7,5

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Dilution buffer

Version 1.51

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010879

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale

: Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 27 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Dilution buffer

Version 1.51

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010879

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CI50 : 272 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumines-

centes)): 38,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Dilution buffer

Version 1.51

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010879

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

cales.

Emballages contaminés

: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conformément à l'article premier, point 5 (a) du règlement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Dilution buffer

Version 1.51

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010879

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

CLP (CE) 1272/2008, les médicaments finis à usage humain tels que définis par la directive 2001/83/CE ne sont pas soumis à la classification et aux critères du règlement 1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H300 : Mortel en cas d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

 Date:
 Dec 31th, 2012
 as
 2012-12-31

 Numeros:
 123456,78
 as
 123 456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Nom de la substance : Cell fixative : Cell fixative 7042

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Réactif d'essai

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc

> 3401 Masons Mill Rd #100 Huntingdon Valley, PA 19006

USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Téléfax

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: Us-info@siliconbiosystems.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US:(303) 389-1805

International: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne

devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les

laver avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une ins-

tallation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

IMIDUREA

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
IMIDUREA	39236-46-9 254-372-6	Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

: En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver abondamment à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion

: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement

si la personne est consciente).

Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

gereux

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Information supplémentaire

: Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.

Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tam-

pon absorbant.

Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considéra-

tions relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la cha-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

aires de stockage et les con-

teneurs

leur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'igni-

tion. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage

recommandée

: 2-8°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
azoture de sodium	26628-22-8	TWA	0,1 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	0,3 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Protection respiratoire

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du

corps

: Pas de précautions spéciales requises.

: Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale

méthode de contrôle de l'exposition.

Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés phy-

siques et d'alerte des substances en présence

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

Mesures de protection

: Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécuri-

té, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : clair

Odeur : inodore

pH : 7,5

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition ther-

mique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Agents réducteurs

Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale

: Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

IMIDUREA:

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 (Rat): 11 300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 (Rat): > 5,5 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): > 5 000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

IMIDUREA:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

IMIDUREA:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

IMIDUREA:

Méthode: Test de Maximalisation

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL) chez la souris

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

IMIDUREA:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Composants:

IMIDUREA:

Cancérogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

IMIDUREA:

Tératogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

IMIDUREA:

Espèce: Rat

NOAEL: 200 mg/kg LOAEL: 500 mg/kg Voie d'application: Oral(e)

Espèce: Lapin NOAEL: 200 mg/kg

Voie d'application: Dermale

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

IMIDUREA:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

IMIDUREA:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

IMIDUREA:

: Remarques: Donnée non disponible Bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

IMIDUREA:

timents environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

IMIDUREA:

Evaluation : Pas d'information disponible..

12.6 Autres effets néfastes

Composants:

IMIDUREA:

plémentaire

Information écologique sup- : Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En co

: En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

cales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Cell fixative

Version 1.42

Date de révision: 2018-01-09

Numéro de la FDS: 100000010702

Date de dernière parution: 2017-08-04 Date de la première version publiée: 2015-

07-10

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date: Dec 31th, 2012 as 2012-12-31

Numeros: 123456,78 as 123 456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR